

BUREAU SYNDICAL STATUTAIRE
SÉANCE DU 16 JANVIER 2012
- Montfort-l'Amaury -

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme BONZANI	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. PLANCHENAULT	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines
M. BONNEAU	Conseiller général de l'Essonne
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. LE COMPAGNON	Maire de Fontenay-les-Briis
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
M. POISSON	Maire-adjoint de Rambouillet
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. GHIBAUDO	Maire de Saint Léger-en-Yvelines
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
M. BOUCHET	Vice-président de la Communauté de communes des Etangs
M. SCHOETTL	Président de la Communauté de communes du Pays de Limours

Ainsi que :

M. DELOROZOY

Mmes BERNACCHI, BRIQUET, CHABROL, DUC, HOUGUET, LE LAGADEC, LE VOT, MAUSSION, MONTET, RENARD, TISSERONT, WOLFF (PNR).

M. DELILE, HARDY, MARGAT, PAQUIER, POUZERGUES, ROMBAUTS, SANCH, STEPHAN (PNR)

Pouvoirs :

- Pouvoir de M. BOURNAT à M. POUPART
- Pouvoir de Mme BOUTIN à Mme GOSSARE.
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE.
- Pouvoir de Mme VITRAC-POUZOLET à M. FISCHER.

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 08 décembre 2011.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 08 décembre dernier est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du Secrétaire du Bureau

Selon l'article 10 des nouveaux statuts du Parc, le Bureau syndical est composé de :

- Un Président

- 9 vice-présidents, dont :

- 2 représentants du Conseil régional d'Ile-de-France,
- 1 représentant du Conseil général des Yvelines,
- 1 représentant du Conseil général de l'Essonne,
- 1 représentant des communes de l'Essonne,
- 3 représentants des communes des Yvelines,

1 représentant des EPCI

- Un secrétaire
- 11 assesseurs

Le Président et les vice-présidents ont été élus le 8 décembre 2011. Il est procédé à l'élection du Secrétaire du Bureau syndical. Mme Laurence BONZANI est élue à l'unanimité (à main levée).

Sont par conséquent désignés assesseurs du Bureau :

Représentant la Région Ile-de-France :

Mme VITRAC-POUZOULET

Représentant le Département des Yvelines :

Mme BOUTIN

Représentant les communes des Yvelines :

M. GHIBAUDO, Mme GOSSARE, M. PELLETIER, M. POISSON, M. QUERARD, Mme ROQUELLE

Représentant les communes de l'Essonne :

M. LE COMPAGNON

Représentant les EPCI des Yvelines :

M. CADALBERT

Représentant les EPCI de l'Essonne :

M. SCHOETTL

Le Président rappelle que le Bureau se réunit une fois par mois (10 fois dans l'année).

3. Enveloppes-programmes.

- 020PG : dossier 41 : Aménagement piéton de l'accotement de la route de la Brosse (annule et remplace la fiche n° 39, votée le 09 septembre 2011).

Avant d'équiper le chemin Jean Racine en mobilier Parc (panneaux de départ, poteaux directionnels, panneaux patrimoine), la commune de Chevreuse souhaite apporter une modification au tracé actuel. Cette modification vise à supprimer la partie du chemin Jean Racine qui passe par les CR 32 et CR 1, pour la remplacer par un cheminement le long de la route de la Brosse. En effet, il a été constaté que la majeure partie des randonneurs et autres usagers du chemin Jean Racine, empruntent volontairement les accotements de la route de la Brosse. Cet aménagement piéton couvrira une longueur de 900 m et une largeur de 80 cm.

Le montant total des travaux est estimé à 32.000 € H.T., la participation du PNR est évaluée à 25.600 €.

Sous réserve d'explications complémentaires demandées par M. Vandewalle au sujet de la création d'une dalle en béton de 14 m² au niveau de l'entrée de la prairie, ce dossier est approuvé à l'unanimité.

- 030PG – Dossier 137 : Restauration des murs d’enceinte de l’église et du cimetière (commune de Rochefort-en-Yvelines)

La commune de Rochefort souhaite restaurer les murs d’enceinte du site de l’église de Rochefort et des 4 cimetières situés autour (cimetière vieux, cimetière neuf, cimetière du centre et cimetière « des Princes » de Rohan Rochefort). Pour cela, elle souhaite engager la première phase qui consiste dans le nettoyage / curetage des végétaux qui détériorent et cachent ces murs.

Les travaux prévoient :

- une intervention par une entreprise spécialisée en paysage utilisant des techniques d’escalade ;
- la suppression de toute la végétation des murs (lierre, érables, ormes, noisetiers) ;
- l’abattage ou la taille de quelques arbres situés à proximité (acacias, tilleuls, ormes) ;
- la dévitalisation localisée des racines par sulfamate d’ammonium ;
- le broyage sur place d’une partie des végétaux ;
- le lierre évacué chez Zymovert pour recyclage en compost.

Le coût de cette intervention est estimé à 7.610 € H.T., avec une participation du Parc de 5.327 €.

Ce dossier est approuvé à l’unanimité.

- 030PG – Dossier 138 : Restauration partielle d’un pont, rue de l’Erable (commune du Dampierre-en-Yvelines)

La commune de Dampierre souhaite restaurer le parapet ouest d’un pont situé rue de l’Erable. Ce pont en pierre qui enjambe le ruisseau de Valence sous une voie communale dans le hameau de Fourcherolles a été endommagé par un véhicule en octobre 2011. Un parapet a été entièrement démoli. Suite à ce sinistre, la Commune souhaite restaurer cette partie du pont par une reconstruction à l’identique.

Les travaux prévoient de reconstruire à l’identique le parapet ouest en réutilisant les pierres existantes.

Le coût de cette intervention est estimé à 4.270 € H.T., avec une participation du Parc de 2.989 €.

Ce dossier est approuvé à l’unanimité, sous réserve cependant : les sommes seront versées diminuées du montant de l’éventuelle indemnisation d’une compagnie d’assurances si un responsable a pu être identifié.

- 040PG – Dossier 160 : Taille de saules sur la mare du Mandard (commune du Mesnil-Saint-Denis)

Les saules sur la mare du Mandard ont été plantés en 2001. Une taille des arbres a été effectuée en 2004, dans le cadre de la phase 2 de l’opération. En 2011, les arbres se sont bien développés mais pas sous la forme têtard, ce qui est dommageable au projet paysager de l’entrée de ville. Cela nécessite donc un travail de bûcheronnage.

Le coût de cette intervention est estimé à 3.100 € H.T., avec une participation du Parc de 2.480 €.

Ce dossier est approuvé à l’unanimité.

- 040PG – Dossier 161 : Maitrise des ruissellements sur la commune de Senlisse

Le bourg de Senlisse connaît des épisodes récurrents d'inondation lors des fortes pluies en bas du versant boisé. Après un repérage de terrain, il s'agit du même problème nature que celui à l'origine des travaux de 2006 réalisés par le Parc dans le cadre du Contrat de Bassin de l'Yvette amont.

L'objectif est de créer des ouvrages écologiques de rétention des pluies. C'est par la multiplication des ouvrages créés que le débit de l'eau sera régulé

Le coût de cette intervention est estimé à 7.250 € H.T., avec une participation du Parc de 5.800 €.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

- 040PG – Dossier 162 : Maîtrise des ruissellements sur la commune de Sonchamp

Le hameau de la Hunière a subi dans le passé des inondations qui ont nécessité l'installation, sur le fossé agricole principal, d'une vanne fixe permettant de créer une retenue d'eau sur les terres agricoles (cf. photo ci-contre). Afin d'optimiser la rétention d'eau, la Commune souhaite multiplier ce type de systèmes.

Ces systèmes de rétention peuvent permettre également d'améliorer la qualité de l'eau s'écoulant dans le bassin versant de la Rémarde et d'accroître la biodiversité locale.

L'objectif est donc de proposer de nouveaux aménagements du plateau agricole pour réduire le volume d'eau en cas de pluie d'orage arrivant sur le hameau de la Hunière. Il s'agira d'aménagements dits « paysagers » privilégiant l'amélioration de la qualité de l'eau et le développement de zones favorables au maintien de la biodiversité.

Le coût de cette intervention est estimé à 3.000 € H.T., avec une participation du Parc de 2.400 €.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

Dossiers ajoutés après l'envoi de l'ordre du jour et acceptés par le Bureau syndical ::

- 030PG – Dossier 139 : Restauration des murs de la bibliothèque (commune de Chevreuse).

La commune de Chevreuse souhaite restaurer le mur de clôture et de soutènement de la cour de la bibliothèque / médiathèque communale.). Ce mur nécessite une restauration dans le même esprit et la continuité des nombreux ouvrages restaurés ces dernières années au cœur de Chevreuse et auxquels le Parc a souvent apporté sont aide technique et financière, notamment aux abords de l'église et de l'ancien prieuré.

Le coût de cette intervention est estimé à 23.000 € H.T., avec une participation du Parc de 16.100 €.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

- 040PG – Dossier 163 : Plantation de la place du verger (commune de Bonnelles).

La commune de Bonnelles souhaite planter des pommiers sur la place du verger située au cœur d'un quartier résidentiel. Cette place piétonne, isolée de la circulation, est destinée aux habitants de tout

âge et en particulier des enfants. Actuellement, la place très minérale prévoit déjà les emplacements pour douze arbres. Il s'agit de qualifier cet espace en créant, comme son nom l'indique, un verger.

Le coût de cette intervention est estimé à 1.290 € H.T., avec une participation du Parc de 903 €.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

- 040PG – Dossier 164 : Réalisation d'un verger pédagogique (commune de Poigny-la-forêt).

La commune de Poigny-la-Forêt souhaite marquer son entrée officielle dans le Parc naturel par la création d'un verger pédagogique. L'objectif est de créer un site d'animation pour les habitants à travers des ateliers de greffe, de taille, de plessage, de cueillettes / pique-nique. La mission Education du Parc pourra accompagner la commune dans cette démarche participative

Les travaux consistent en :

- la fourniture et la plantation de 30 arbres fruitiers et 40 arbustes fruitiers,
- la fourniture et pose de tuteurs et protections,
- les conseils d'entretien et d'arrosage.

Le coût de cette intervention est estimé à 9 489,42 H.T., avec une participation du Parc de 7 591,54 €.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

4. Attribution d'un prix pour les Biennales Mondiales de la Reliure d'Art.

Les *Biennales mondiales de la reliure d'art* se sont tenues du 14 au 18 septembre 2011 à St-Rémy-lès-Chevreuse. Une série de prix a été attribuée à cette occasion, dont le prix du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le jury a attribué ce prix à M. Thierry BAUDE (France).

Le Parc lui offre un bon d'achat de 300 €, valable durant le salon des fournisseurs. Il est proposé au Bureau d'approuver le choix du jury et de rembourser à l'association « *Les Biennales mondiales de la reliure d'art* » le montant du bon d'achat. Le Président rappelle que cette manifestation d'envergure a fait l'objet d'un soutien continu depuis plusieurs années.

Cette subvention est approuvée à l'unanimité.

5. Résidence Mission – validation du projet artistique.

Un appel à projets culturels sur le thème du paysage a été lancé par la commission *Culture* du Parc et la DRAC, conformément à une délibération du Comité syndical en date du 24 octobre 2011. Le jury composé d'élus et de techniciens du Parc ainsi que de représentants de la DRAC Ile-de-France s'est réuni le 15 décembre 2011, afin d'étudier les 46 dossiers reçus.

Pour évaluer les projets, deux aspects ont été particulièrement regardés :

- d'une part l'implication proposée dans le territoire et la réponse au plus près de l'ensemble des critères du cahier des charges.
- d'autre part, la mobilisation des habitants dans une pratique artistique conjointe, répondant au mieux à la définition d'une résidence mission proposée par la DRAC.

Le jury a retenu à l'unanimité le projet du collectif "*Petit Pois Princesse*". Leur projet, croisant plusieurs disciplines autour de la photographie, de l'écriture et du théâtre, mobilisera les habitants du territoire dans une démarche de co-création. Il s'inscrit dans une perception artistique et poétique du territoire et de ses enjeux paysagers. Les communes sont invitées à mobiliser leurs habitants, un courrier en ce sens leur a été adressé pour une réponse avant la fin janvier. Cette résidence mission se déroulera pendant toute l'année 2012.

Il est proposé au Bureau syndical d'approuver le choix du jury. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

6. Convention avec *Bidons sans Frontières*

Le comité de pilotage du *Plan paysage et biodiversité des vallées de l'Yvette* souhaite illustrer ce projet par une intervention culturelle mobilisatrice destinée à interpeller le grand public sur les thèmes du paysage et de la biodiversité.

La Commission *Patrimoine Culture* du Parc a donc proposé de travailler avec « *Bidons Sans Frontières* », qui propose une démarche de révélation des paysages par le biais d'installations de Land Art.

Le projet « *Ma vallée n'est pas bidon* », co-écrit avec « *Bidons Sans Frontières* », est issu de cette proposition. L'intervention est prévue les 5 et 6 mai/ 2012, sur trois sites majeurs du *Plan paysage et biodiversité des vallées de l'Yvette* :

- le vallon du Pommeret à Lévis-Saint-Nom (+ randonnée pédestre organisée par le PNR)
- le Vertugadin faisant face au château de Dampierre-en-Yvelines
- les prairies de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le budget prévisionnel de ce projet, serait de 4.631,00 € T.T.C., financé comme suit :

- PNR : 3.576,00 € T.T.C.
- Mairie de Dampierre-en-Yvelines : 351,67 € T.T.C.
- Mairie de Lévis-Saint-Nom : 351,67 € T.T.C.
- Mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse : 351,67 € T.T.C.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

7. Validation des aides attribuées par le Comité de sélection des projets culturels

A des fins de communication aux membres du Bureau syndical et de validation de l'attribution des aides, la présente délibération soumet au Bureau syndical la liste des aides attribuées par le comité de sélection des projets culturels qui s'est tenu le 5 juillet 2011 et le 13 décembre 2011.

Le comité s'est prononcé favorablement sur deux dossiers :

- Association Hélium (pour le soutien à l'opération Portes ouvertes d'ateliers d'artistes : achat de kakémonos) : 1.400,00 €
- Association *Jazz à toute heure*, pour l'édition 2012 (contribution au financement des concerts gratuits accompagnant les « rando jazz » et le concert pour les scolaires) : 7 500,00 €

Monsieur VANDEWALLE rappelle le succès remporté par *Jazz'à tout heure*.

L'édition 2012 est prévue dans l'ancien Parc, mais en 2013 l'élargissement aux nouvelles communes est d'ores et déjà programmé.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

8. Validation des aides attribuées par le Comité de sélection des projets éducatifs.

A des fins de communication aux membres du comité syndical et de validation de l'attribution des aides, la présente délibération soumet au Bureau syndical la liste des aides attribuées par le comité de sélection des projets éducatifs qui s'est tenu le 10 novembre 2011. Monsieur POUPART, président sortant de la commission éducation, présente le dispositif et le livret pédagogique.

Le comité s'est prononcé favorablement sur 7 dossiers :

Projets scolaires :

- Ecole élémentaire du Bois du Faÿ— Le Mesnil-Saint-Denis : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur le paysage : 360,00 €
- Ecole élémentaire de l'Orangerie — Bonnelles : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur les corridors écologiques : 360,00 €
- Ecole élémentaire de Saint-Jean-de-Beauregard : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur l'arbre et la forêt : 255,00 €

- Ecole élémentaire Saint-Exupéry—Magny-les-Hameaux : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur les insectes : 432,00 €

- Ecole maternelle LIAUZUN—Saint-Rémy-lès-Chevreuse : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur la forêt : 500,00 €

Projets structures jeunesse :

- Clari-kids — Clairefontaine : participation financière à l'achat d'outils pédagogiques dans le cadre d'un projet sur les insectes : 228,83 €

- Accueil de loisirs—Saint Rémy-lès-Chevreuse : participation financière à l'achat d'outils pédagogiques dans le cadre d'un projet jardin : 318,78 €

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

9. Validation des aides accordées par la Comité d'attribution des aides économiques.

La présente délibération soumet au Bureau syndical la liste des aides attribuées par le comité des aides économiques qui s'est tenu le 06 décembre 2011, présidé par M. Robert DELOROZOY, Président de la *Commission Développement économique* du Parc :

- « **BOUCHERIE DE CERNAY** », Cernay la ville, M. Eric GUILLEMIN

Investissements : **(reprise)**

Réaménagement du local du laboratoire et achat de matériel professionnel = 27 574 € HT

Subvention demandée : 8 272, 20 €

Subvention accordée : 8 272, 20 €

dont 4 136,10 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 4 136,10 € du fonds PNR

- « **MECANIQUE SERVICE** » Garage / Carrosserie, Bonnelles, M Olivier PANSARDI

Investissements : **(modernisation)**

Kit pistolets peinture, Compresseur, Chaudière, Pont élévateur = 26 388, 00 € HT

Subvention demandée : 7 916,40 €

Subvention accordée : 7 916,40 €

dont 3 958,20 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 3 958,20 € du fonds PNR

- « **STUDIO COIFFURE** » Salon de coiffure, AUFFARGIS, Mme Nathalie BONTE

Investissements : **(modernisation)**

Travaux de peinture, menuiserie, rénovation de façade = 10 648,69 € HT

Subvention demandée 3 194,61 €

Subvention accordée : 3 194,61 €

dont 1 597, 305 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 1 597, 305 € du fonds PNR

- « **LE RELAIS DU CHASTEAU** », Bar / tabac / restaurant – Gambais – Mme Maria Rosa RIBEIRO

Investissements : **(modernisation)**

Travaux de modernisation du local et mise aux normes de la cuisine = 60 854, 00 € HT

Subvention demandée : 18 256,2 €

Subvention accordée : 18 256,2 €

dont 9 128,10 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 9 128,10 € du fonds PNR

- « **LE PANACHE BLANC** » – Bar/restaurant/ jeux à gratter/ Tabac– Mesnil st Denis– Mme Murielle DUBRANA

Investissements : **(modernisation)**

Matériel professionnel de cuisine, électricité, caisse, chaudière, chaises, bac à graisse = 75 942,00 € HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

Subvention accordée : 22 500 € (plafond)

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

- « **LE CARLTONE** » - Bar/tabac/restauration – Le Tremblay sur Mauldre - M MENDES Carlos

Investissements : **(modernisation)**

L'aménagement complet de l'établissement (réaménagement de la salle de restauration, déplacement du bar, mise aux normes de la cuisine) = 123 700,00 € HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

Subvention accordée : 22 500 € (plafond) sous réserve de la présentation du contrat de prêt bancaire.

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

- « **COTHE CAFE** » - Salon de thé – La Queue les Yvelines – Mme Sylviane DUBOSC

Investissements : **(création)**

Travaux d'aménagement du local, matériel professionnel, mobilier et informatique = 24 065,19 € HT

Subvention demandée : 7 219, 56 €

Subvention accordée : 7 219, 56 € sous réserve de la présentation du contrat de prêt bancaire.

dont 3 609,78 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 3 609,78 € du fonds PNR

- « **Z&G TELECOM** » - Installateur fibre optique – Jouars-Ponchartrain – M Nicolas GIGLIO

Investissements : **(création)**

Véhicule utilitaire, outils de signalisation et de sécurité, soudeuses à fibre optique = 17 975, 00 € HT

Subvention demandée : 5392, 50 €

Subvention accordée : 5392, 50 € sous réserve de l'installation d'un flocage fixe sur le véhicule

utilitaire.

dont 2 696, 25 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 2 696, 25 € du fonds PNR

- « **LE TABAC DU COQ** » - Bar /tabac/ restaurant/ tableterie- Montfort l'Amaury – M Farid NASSER

Investissements : **(modernisation)**

Aménagement et équipement du nouveau local, réorganisation de la salle du bar / restaurant (nouveau comptoir, caisse, toilettes,...).= 97 323, 88€ HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

Subvention accordée : 22 500 € (plafond) sous réserve de la présentation du contrat de prêt bancaire.

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

- « **AU MEDIEVAL** » - Restaurant - Châteaufort – Mme Rouzanna HERVET

Investissements : **(modernisation)**

Mobiliers, équipements, travaux d'aménagement des toilettes et de la terrasse = 96 257, 00€ HT

Subvention demandée : 22 500 € (plafond)

Subvention accordée : 22 500 € (plafond)

dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

- « **DIGIFORM** » - Amincissement Energétique et Bien être – Chevreuse – Mme Myriam CHEVREAU

Investissements : **(modernisation)**

Mobiliers, rénovation local et travaux = 11 740,86 € HT

Subvention demandée : 3 522,26 €

Subvention accordée : 3 522,26 € sous réserve de la présentation du contrat de prêt bancaire.

Dont 1 761, 13 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 1 761, 13 € du fonds PNR

- « **CHEZ MARYLENE** » - Epicerie – HERMERAY – Mme Marylène PASQUIET

Investissements : **(modernisation)**

Véhicule utilitaire, ameublement extension, meuble froid, caisse enregistreuse = 30630,88 € HT

Subvention demandée : 9189,26 €

Subvention accordée : 9189,26 € sous réserve de la justification du flocage du véhicule de livraison et de la présentation du contrat de prêt bancaire.

Dont 4 594, 63 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 4 594, 63 € du fonds PNR

- « **BREAKTIME** » - Restauration rapide orientale – Magny les Hameaux - M ATSAOUI

Investissements : **(création)**

Agencement cuisine, véhicule, scooter, four à pizzas= 35036,40 € HT

Subvention demandée : 10 510,92 €

Subvention accordée : 10 510,92 € sous réserve de l'installation d'un flocage fixe sur le véhicule et le scooter.

Dont 5 255, 46 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 5 255, 46 € du fonds PNR

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité. Monsieur VANDEWALLE remercie longuement M. DELOROZOY pour tout le travail accompli à la tête de ce comité des aides et de la commission développement économique. Il est recommandé par la suite que les communes soient bien informées en amont du projet de l'attribution d'une aide sur son territoire de façon à éviter tout embroglio.

10. Attribution de la marque Parc

Le 22 novembre 2011, le Comité « Marque Parc » du PNR, a validé la visite d'agrément de fermes et d'une boulangerie candidates à l'attribution de la Marque Parc. Ces dossiers ont été approuvés par le Comité « Marque Parc » du PNR, lequel propose donc au Bureau syndical d'attribuer ou de renouveler

la Marque Parc aux entreprises suivantes :

- la marque « produit du Parc » pour les fromages et produits laitiers pour une durée de trois ans à la Ferme de la Noue (La-Celle-les-Bordes).
- La marque « produit du Parc » pour les fromages et produits laitiers pour une durée de trois ans à la Ferme de la Villeneuve (Rambouillet).
- La marque « produit du Parc » pour les escargots pour une durée de trois ans à la ferme de Fanon (Senlisse);
- La marque « produit du Parc » pour la viande bovine, ovine, caprine, pour une durée de trois ans à la ferme de la Villeneuve (Rambouillet) ;
- La marque « produit du Parc » pour le pain et la baguette pour une durée de trois ans à la boulangerie artisanale « A la Dampierroise » (Dampierre).

L'attribution de la marque Parc aux agriculteurs et artisans proposés est approuvée à l'unanimité.

11. Convention d'action avec BGE Yvelines.

Dans le cadre de ses missions de développement économique et social et d'aménagement du territoire, le Parc, dans sa Charte, s'est fixé comme objectif de soutenir le commerce et l'artisanat pour maintenir le dynamisme commercial de son territoire.

L'étude des dossiers de demande de financement dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), nécessite un accompagnement à la rédaction d'un business plan complet (présentation de l'entrepreneur et de son entreprise, étude de la clientèle, étude de la concurrence existante, présentation des fournisseurs, analyse du positionnement stratégique de l'entreprise, prévisions financières,...). Ce Business plan est réalisé dans les Yvelines par des organismes spécialisés dans le domaine de la création/reprise d'entreprises comme BGE Yvelines.

BGE Yvelines et le Parc souhaitent donc s'associer afin que BGE Yvelines établisse avec les chefs d'entreprise un business plan complet. Afin de simplifier l'instruction des demandes d'aides, BGE Yvelines réalise et transmet de plus une fiche de synthèse (selon le modèle prévu) du business plan au service de la mission développement économique du PNR.

Le budget correspondant à la réalisation d'une fiche de synthèse du business plan qui sera transmis au service du développement économique du PNR accompagnée des différents documents, serait de **80 euros pour chacune des fiches de synthèse réalisées**

Cette convention serait conclue pour une période de douze mois, renouvelable 3 fois.

Il est donc demandé au Bureau syndical d'approuver ce projet de convention.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

12. Projet BIMBY aux Essarts-le-Roi : avenant à la convention.

Afin de poursuivre la démarche expérimentale BIMBY de recherche de densification urbaine, le Parc est amené à signer un avenant avec le CETE IDF et la commune des Essarts-le-Roi.

Cette nouvelle phase permettra de proposer des pistes concrètes en termes de planification dans le projet de PLU de la commune, grâce à la formalisation des demandes recevables des propriétaires occupants, notamment dans sa partie réglementaire et les orientations d'aménagement et de programmation.

En appui, il est proposé d'élaborer une exposition itinérante permettant de présenter la démarche au territoire à partir des exemples déjà abordés par le CETE IDF.

Le Parc s'engage notamment à :

- mettre à disposition son équipe technique pour participer à la mise en œuvre des nouveaux objectifs,
- prendre en charge par le biais d'un contrat de vacance d'une durée de 2 mois, le recrutement d'un architecte nécessaire à l'accompagnement de la traduction dans le PLU de la démarche BIMBY (sur les aspects de communication du projet) ainsi qu'à l'élaboration de l'exposition (10 à 15 panneaux pour une exposition itinérante illustrant la démarche BIMBY) ;
- diffuser l'exposition sur son territoire.

La Commune s'engage à associer l'équipe du Parc, du CETE et les architectes en vacance à l'élaboration de leur PLU et autorise l'utilisation d'exemples anonymes sur les Essarts-le-Roi dans le cadre de l'exposition itinérante.

Le CETE IDF s'engage notamment à :

- mettre à disposition ses équipes pour la mise en œuvre des nouveaux objectifs,
- prendre en charge par le biais d'un contrat de vacance le recrutement de deux architectes nécessaires à l'élaboration de la traduction technique dans le PLU de la démarche BIMBY pour une durée d'un mois,
- prendre en charge la fabrication des 10 à 15 panneaux à destination du Parc dans un format d'exposition (à définir).

Il est donc demandé au Bureau syndical d'approuver ce projet d'avenant. Monsieur VANDEWALLE rappelle que le PNR suit ici une démarche d'expérimentation fidèle à ses missions.

Cet avenant à la convention BIMBY est approuvé à l'unanimité.

13. Représentation des associations au Comité syndical

Le Comité syndical qui suivra à 19 h 30 est invité à se prononcer sur le règlement, un des articles porte sur la représentation des associations. Le Président souhaite que le Bureau examine la proposition contenue dans cet article, soit :

- 4 représentants des associations dont une personne émanant de l'UAP, une autre d'une association naturaliste, une autre d'une association de randonnée (pédestre, équestre ou cycliste), et enfin une autre émanant d'une société savante.

Le projet de règlement sera amendé le cas échéant. Après en avoir délibéré, le Bureau propose la formulation modifiée suivante :

Article 16 du règlement : Rôle des associations

Les associations sont représentées au sein du Comité syndical du Syndicat mixte par 4 membres avec voix consultative. Les associations représentées sont désignées par le Bureau Syndical du Parc, après un appel à candidature. Parmi celles-ci figure l'Union des Amis du Parc.

Les candidatures seront étudiées par le bureau syndical au regard de critères de représentativité et de l'adéquation entre leur objet statutaire et les missions du Parc.

Les associations retenues désignent chacune leur représentant.

Le Bureau décide par ailleurs que les associations représentées au sein du Comité syndical du Parc seront sélectionnées au regard de l'adéquation entre leur objet statutaire et les missions du Parc, ainsi que des critères de représentativité suivants :

- L'indépendance ;
- La transparence financière ;
- Une ancienneté minimale de deux ans ;
- L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ;
- Les effectifs d'adhérents et les cotisations ;
- Le respect des valeurs républicaines ;
- L'audience ;
- L'ancrage territorial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Evolution du logo du Parc

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur un nouveau logo.

Le Bureau est invité par ses travaux préparatoires à prendre position et à proposer un logo pertinent dans la réunion qui suivra sur la base à la fois de l'esquisse transmise le 8 décembre et de nouvelles propositions examinées en séance.

Après en avoir délibéré et s'être interrogé sur le coût et l'opportunité d'un changement de logo, le Bureau décide de reporter son choix, estimant que des ajustements sont nécessaires.

Points ajoutés à l'ordre du jour, avec l'autorisation du Bureau syndical :

15. Convention avec les Guides de Parc et une conférencière

Il est proposé au Bureau syndical de renouveler la convention de partenariat avec les Guides de Parc et Aurélie Erlich, guide conférencière.

Cette convention a pour objet :

1. de développer l'accueil de groupes au château de la Madeleine. Cette mission est confiée à Aurélie Erlich, conférencière nationale diplômée en supplément de Stéphane LORIOT, animateur Patrimoine du Parc.

2. de fixer les obligations respectives des différentes parties, le contenu du soutien apporté par le Parc aux Guides de Parc : Sylvaine Bataille, Jean-Paul Carcel, Anne-Claire Sachot ainsi qu'à Aurélie Erlich guide conférencière, pour l'organisation de sorties.

Le Parc souhaite soutenir et accompagner les guides et la conférencière dans leur activité, afin de les aider à pratiquer un tarif réduit pour les individuels, permettant ainsi d'attirer un public plus nombreux. Dans cet objectif il est décidé pour la troisième année qu'une subvention leur sera versée.

Elle permettra aux guides de maintenir une sortie, même si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre un seuil de rentabilité, dans le but de renforcer les actions de promotion, destinées à faire connaître leur offre de sorties.

De plus, le Parc décide de recourir aux services des guides pour :

- l'organisation de visites lors de ses événements annuels.
- l'organisation d'un rallye pédestre famille en mai 2012.

Dans le cadre de visites-conférences organisées spécifiquement pour les groupes au château de la Madeleine, le Parc s'engage à rémunérer la conférencière à hauteur de 80 € TTC par visite effectuée.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'engage à verser une subvention maximale de 1 320 € euros par guide et conférencière, valable pour 11 à 15 balades sur une période comprise entre le mois de janvier 2012 et décembre 2012. La subvention sera revue à la baisse dès lors que le nombre de participants permet d'atteindre le seuil de rentabilité (voir tableau annexe joint). Si ce plafond n'est pas atteint, les bénéficiaires ne peuvent demander le paiement du solde au titre d'une subvention. Le versement de cette aide s'effectue mensuellement et à échéance, sur la base d'une facture détaillée et accompagnée des pièces justificatives jugées nécessaires par les représentants du Parc.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical approuve le renouvellement de cette convention à l'unanimité.